



PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

DDT - DDETSPP

Actu Agri n°30

87

Septembre 2023

Prévention du mal-être agricole et accompagnement des agriculteurs en difficulté

Dans un contexte marqué par les aléas économiques, climatiques, sanitaires, les agriculteurs sont confrontés au quotidien à des difficultés diverses dans le cadre de leur activité professionnelle.

Il existe des dispositifs d'écoute et d'aide. Il est indispensable de connaître leur existence pour mobiliser les solutions d'accompagnement personnalisées et adaptées à chaque situation.



PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité



L'essentiel & plus encore



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-VIENNE



Les services de l'État en Haute-Vienne, la mutualité sociale agricole (MSA) du Limousin, la chambre départementale d'agriculture, l'agence régionale de santé (ARS) se mobilisent pour accompagner les chefs d'exploitation et salariés agricoles en difficulté.

Toutes les informations utiles en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Dispositif-d-accompagnement-des-agriculteurs-en-difficulte/Prevenir-et-lutter-contre-le-mal-etre-agricole-accompagner-les-agriculteurs-en-difficulte/Prevenir-et-lutter-contre-le-mal-etre-agricole-accompagner-les-agriculteurs-en-difficulte>

> Des services spécialisés en Haute-Vienne pour un accompagnement personnalisé

Quelle que soit la nature des difficultés (techniques, financières, sociales, familiales, médicales,...), il est essentiel de ne pas rester seul face à ses problèmes. Il existe des services spécialisés dans l'accompagnement des agriculteurs en difficulté et la prévention du mal-être.

L'affiche ci-après informe de manière opérationnelle et permet de connaître les différents contacts utiles.

Vers qui se tourner ?

Pour chaque situation, un service dédié en Haute-Vienne pour apporter un appui :

- à l'agriculteur,
- à ses proches.

N'hésitez pas à solliciter les interlocuteurs qui sont à votre écoute.

L'information peut être utile aujourd'hui ou peut-être demain, pour vous, un ami, un voisin, etc.

N'hésitez pas à faire le premier pas pour prendre contact.

Prévention du MAL-ÊTRE AGRICOLE

Soutiens gratuits, confidentiels et personnalisés en Haute-Vienne

MAL-ÊTRE
Solitude, détresse ou dépression. Je ne reste pas seul face à mes difficultés personnelles ou professionnelles.
09 69 39 29 19 - agriécoute.fr

AGRI'ÉCOUTE
Service d'écoute 24h/24 et 7j/7 dédié au monde agricole et rural
Prix d'un appel local

DIFFICULTÉS MULTIPLES
économiques, techniques ou sociales.
Cellule agri-accompagnement
0800 80 80 87

DIFFICULTÉS PROFESSIONNELLES
familiales ou personnelles.
Service Social de la MSA
05 55 93 40 30

SOUFFRANCE
Je m'inquiète pour quelqu'un, je suis éprouvé par un suicide.
NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE
3114
écoute professionnelle et confidentielle
24h/24 et 7j/7
Appel gratuit
www.3114.fr

URGENCE
SAMU
Service d'aide médicale d'urgence
15
Urgence médicale
112
Numéro d'appel d'urgence européen

Cette affiche est disponible dans chaque mairie.

Elle est imprimable depuis le site des services de l'État en Haute-Vienne (Cf. le lien sur la 1ère page).

> Le réseau des sentinelles

Il n'est jamais ni trop tôt, ni trop tard pour contacter un service. Un coup de pouce peut aider pour faire le premier pas. C'est dans cet objectif que se développe le réseau des sentinelles, citoyens volontaires, proches du monde agricole et en mesure de faire le lien avec les services aptes à apporter des solutions personnalisées. Les membres du réseau des sentinelles travaillent dans un réseau départemental coordonné.

- vous souhaitez vous inscrire ou une de vos connaissances souhaite le faire, une formation vous sera proposée pour rejoindre le réseau.
- ou vous souhaitez simplement vous informer sur le réseau et la démarche.

Envoyez un courriel à :

guytaine.fabrebardou@ch-esquirol-limoges.fr

Pour tout complément d'information sur la lettre :

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/>

ddt@haute-vienne.gouv.fr ----- ddetspp@haute-vienne.gouv.fr



facebook.com/prefet87/



twitter.com/Prefet87



instagram.com/prefet87/

La lettre de la DDT et de la DDETSPP 87 - Actu-Agri87 n°30 septembre 2023

Editeur : Préfecture de la Haute-Vienne - Direction départementale des territoires de la Haute-Vienne
Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne